

INDEMINITES DES BENEVOLES : REGLES ET LIMITES

Le bénévolat est le socle indispensable de la vie associative ; cependant, il véhicule une image de contraintes (temps à consacrer, responsabilités administratives et financières, etc.) pouvant mener au désengagement des bénévoles.

Toutefois, indemniser les frais liés à l'activité bénévole est un des moyens d'encourager le bénévolat. Mais il y a des limites !
Lesquelles ?

Autant de questions qui se posent pour indemniser les bénévoles dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Objectif : Connaître les règles et limites de l'indemnisation des bénévoles

Format : 3 heures

Prérequis : aucun

Public : acteurs associatifs essonniers

PROGRAMME

1 – Quelle différence entre indemnisation et rémunération ?

2 – Quels sont les frais liés à l'activité bénévole ?

3 – Quels sont les frais remboursables ?

4 - Quels documents justificatifs ?

5 - Quelles conditions de remboursements ?

6 – Les forfaits

7 – L'abandon de frais

8 – Règlementation des indemnisations bénévoles

- Qui vérifie l'application de ces règles ?
- Quel est le risque pour l'association en cas de requalification en contrat de travail ?

9 – Indemnisations et remboursements doivent être retranscrits en écritures comptables